



***Création d'un Fonds Fiduciaire sous-régional pour la Conservation en Afrique centrale***

# INTRODUCTION

- Un Fonds Fiduciaire pour la Conservation sous-régional permettrait que se développe progressivement un nouveau paradigme pour le financement de la conservation en Afrique centrale, en complément des sources de financement actuelles.
- FFC pour l'Afrique centrale pourrait remplir de multiples fonctions et venir appuyer de façon satisfaisante et en toute indépendance un grand nombre d'initiatives en faveur de la conservation.
- S'il est illusoire de voir se créer des FFC nationaux viables dans chacun des pays de l'Afrique centrale, il semble en revanche réaliste de créer un FFC sous-régional hautement fonctionnel qui rendrait des services financiers à des initiatives locales ou nationales.

# Sommaire de la présentation

1. Avantages et inconvénients des FFC
2. Un FFC pour l'Afrique centrale ?
3. Proposition de profil d'un FFC pour l'Afrique centrale
4. Exemples de possibles utilisations du FFC pour l'Afrique centrale
  - *Appui au Secrétariat Exécutif du RAPAC*
  - *Possible appui aux réseaux nationaux d'AP*
  - *Possible hébergement de fonds REDD+ nationaux*
  - *Proposer de nouvelles stratégies de sortie pour des projets de conservation*
  - *Possible soutien à des mécanismes « biodiversity offsets » et PSE*
5. Conclusions, discussions



# **1 - Avantages et inconvénients des Fonds Fiduciaires pour la Conservation (FFC)**

Octobre 2014

# Définition des Fonds Fiduciaires pour la Conservation (FFC)

Un fonds fiduciaire est un mécanisme financier qui a pour but d'assurer le financement stable et à long terme de la conservation de la biodiversité.

Les FFC se caractérisent par 4 éléments essentiels:

- Des avoirs en capital
- Une organisation juridique
- Un organe de supervision, par exemple un CA indépendant
- Une structure de gestion

Les FFC sont plus qu'un simple mécanisme financier. Ils représentent également :

- Un Forum entre les acteurs de la protection environnementale (organismes gouvernementaux, ONG, secteur privé et bailleurs internationaux)
- Une source d'expertise technique afin d'élaborer des approches de gestion efficaces
- Des organes qui renforcent les capacités et accompagnent les premiers pas d'ONG dans le domaine de la conservation de la biodiversité.

## **1) Fonds de Dotation**

(ou *Endowment Fund*)

Fonds d'investissement qui n'utilise que les revenus du capital obtenus (les intérêts) pour financer ses activités.

## **2) Fonds d'amortissement**

(ou *sinking fund*)

Fonds conçu pour décaisser la totalité de son capital et de ses revenus d'investissement au cours d'une période déterminée et relativement longue (généralement sur 10 ans)

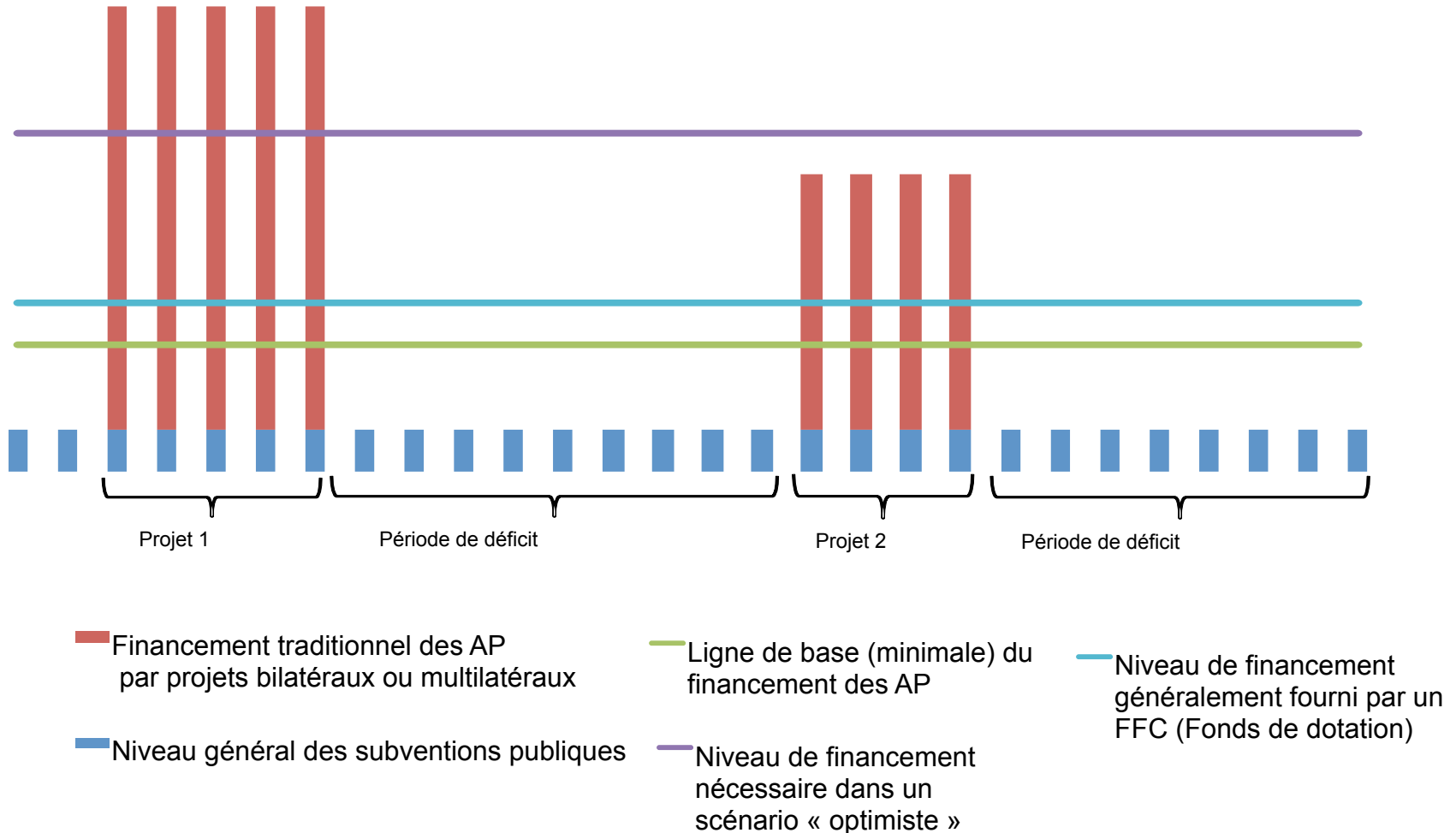
## **3) Fonds Renouvelable**

(ou *revolving fund*)

Fonds recevant régulièrement de nouveaux apports, tel que le produit de taxes spéciales, qui viennent reconstituer le capital initial du fonds ou s'y ajouter.

# Avantages des FFC

PRINCIPAL AVANTAGE: Les FFC offrent un mécanisme de financement sur le long terme pour les AP. Mise en adéquation des échelles de temps financier et biologique.



# Avantages et inconvénients des FFC

AVANTAGES	INCONVENIENTS
Offrent un mécanisme de financement sur le long terme pour les AP. Mise en adéquation des échelles de temps financier et biologique.	Soumis aux aléas de la finance internationale
Facilitent la planification sur le long terme	Les frais de gestions sont parfois élevés (idéalement de l'ordre de 15 à 20%, parfois jusqu'à 40%)
Large participation de multiples acteurs et développement de la société civile	Ne génèrent que des montants relativement faibles eu égard aux fonds bloqués
Interdépendance et autonomie vis-à-vis des gouvernements	Ne peuvent générer des montants élevés dans des délais courts
Capacité de micro financement en distribuant des aides internationales de gros bailleurs en de multiples financements locaux	Le seuil de rentabilité d'un FFC est de l'ordre de 5 millions d'Euros (voire plutôt 10 millions). Parfois difficile à mobiliser.
Facilite la coordination entre les différents acteurs (gouvernement, bailleurs de fonds et société civile)	Peuvent être utilisés à des fins politiques divergentes des objectifs du FFC.
Effet de levier : l'existence d'un FFC attire de nouveaux bailleurs de fonds et permet de mettre en œuvre des mécanismes financiers innovants	Le mode de fonctionnement sous forme de projets empêche parfois de formuler des réformes plus globales (juridique, politique, économique...)
Dispose de certains privilège tel que des exonérations fiscales qui permettent d'attribuer l'intégralité des fonds disponibles aux bénéficiaires	Un FFC peut engendrer une diminution des autres sources de financement destinées à la conservation.

# Avantages et inconvénients des FFC Régionaux

## AVANTAGES POTENTIELS

- Peut traiter plus efficacement les problèmes de conservation transfrontaliers, y compris la gestion de la conservation plus efficace des espèces migratrices
- Peut promouvoir une plus grande coopération et de meilleures relations politiques entre pays voisins
- Peut aider à créer ou consolider une identité environnementale régionale
- Permet de mettre en commun les frais administratifs du FFC (un seul FFC aura des frais administratifs réduits par rapport à une multitude de FFC nationaux)
- Peut attirer davantage de fonds des donateurs internationaux qui préfèrent une approche régionale, ou qui pourraient être réticents à soutenir un fonds de dotation qui n'est que pour un petit pays
- Peut favoriser le partage des expériences, des modèles de réussite et les leçons apprises entre les pays
- Peut réduire les coûts administratifs pour les bailleurs de fonds

## INCONVENIENTS POTENTIELS

- Peut être moins en mesure de réaliser des changements dans les politiques gouvernementales
- Peut prendre plus de temps à établir en du fait de leur relative complexité
- Peut ralentir la prise de décision, notamment si le CA comprend des représentants de tous les gouvernements représentés
- Peut avoir des frais plus élevés pour les réunions du conseil et de suivi des subventions en raison de frais de missions internationales;
- Peut encourir des frais supplémentaires si le FFC dispose de personnel dans chaque pays
- Peut être plus difficile de lever des fonds auprès de certains donateurs qui consacrent presque tout de leur aide au développement sur une base bilatérale (spécifique au pays)
- Plus difficile d'inclure une large représentation des parties prenantes dans le CA (sinon le CA serait trop grand)





## **2 – Un FFC pour l’Afrique centrale ?**

Octobre 2014

# Proposition en ligne avec les politiques régionales

- Déclaration de Yaoundé (1999) : les chefs d'Etats avaient proclamé « *Leur intérêt à la mise en place par la communauté internationale, aujourd'hui très consciente du rôle écologique des forêts à créer un mécanisme international destiné au financement d'un fonds fiduciaire pour soutenir de manière durable les pays de la sous-région dans leurs efforts d'aménagement, de conservation et de recherche sur les écosystèmes forestiers* ».
- Plan de Convergence de la COMIFAC (2004) : « *De nouveaux mécanismes sont étudiés, adoptés et mis en œuvre pour le financement des opérations de conservation et de gestion des ressources forestières : puits de carbone, échange dette/nature, fonds fiduciaires, programmes de réduction de dettes, compensations pour mise en défens, fondations privées, etc.* »

# Proposition en ligne avec les documents cadre du RAPAC

*Extrait du Plan Stratégique du RAPAC (2008-2017)*

<b>Objectif</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Hypothèses</b>
<b>Stratégie Transversale 3</b> : <i>Explorer et déterminer les mécanismes appropriés pour assurer le financement durable du fonctionnement et de la mise en œuvre du plan d'action du réseau et de ses aires protégées</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>- En 2009, le financement du fonctionnement et du plan opérationnel du RAPAC pour 2010-2013 est assuré ;</li><li>- En 2014, un <u>fonds fiduciaire assurant les coûts opérationnels du RAPAC et appuyant ses activités dans les sites pilotes est fonctionnel</u> ;</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- une ou plusieurs sources de financement sont sécurisées pour 2010-2013 ;</li><li>- des partenariats pour la mise sur pied du <u>fonds fiduciaire</u> sont conclus avec des acteurs spécialisés ;</li><li>- en 2013, une ou plusieurs sources de financement sont sécurisées pour capitaliser le fonds ;</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- contrats de subvention ;</li><li>- accords de partenariats ;</li><li>- PV des réunions du CA du RAPAC ;</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Expertises pour le développement du fonds fiduciaire mobilisées et financées ;</li></ul>

L'idée d'un fonds fiduciaire d'appui au RAPAC a été reprise dans le Plan Quadriennal du RAPAC (2010-2013), mais pas encore mise en oeuvre.

# Proposition en ligne avec les tendances internationales actuelles

Toute une série de FFC régionaux ont vu le jour :

- Caribbean Biodiversity Fund (CBF)
- Caucasus Nature Fund
- Foundation for Eastern Carpathian Biodiversity Conservation
- Fondation Savanes Ouest Africaines
- Mesoamerican Reef Fund (MAR Fund)
- Micronesia Conservation Trust
- Un Fonds Environnemental pour les AMP de la Méditerranée est également à l'étude

→ Pourquoi pas un FFC pour l'Afrique centrale ?



# **3 – Proposition de profil d'un FFC pour l'Afrique centrale**

Octobre 2014

# OBJECTIF DU FFC POUR L'AFRIQUE CENTRALE

- L'objectif du FFC pourrait être ainsi formulé :

*« Offrir des solutions pérennes et transparentes pour améliorer le financement de la conservation en Afrique centrale, en complétant les apports financiers des gouvernements et bailleurs de fonds aux Aires Protégées, et en favorisant la mise en place de mécanismes novateurs pour la conservation, aux échelles locales, régionales, nationales ou sous-régionales ».*

- principale question : se limiter exclusivement aux AP ou rester plus général pour que le Fonds puisse également appuyer par exemple le REDD+ ou la conservation en dehors des AP ?
- La formulation proposée mentionne explicitement les AP, sans pour autant fermer la porte à d'autres finalités que pourraient remplir le FFC

# Délimitation géographique du FFC

- Les 8 pays de la CEEAC pourraient bénéficier des services du FFC (toujours sur initiative nationale ou locale)
- Eventuellement ne pas fermer la porte à l'Angola et au Burundi

→ le FFC pour l'Afrique centrale devra probablement axer une grande partie de sa communication sur la préservation de la biodiversité de la deuxième plus grande forêt du monde.



# Structure légale du FFC

- le niveau international: probablement une fondation de droit anglais basée au Royaume Uni (modèle des FFC existants)
  - le niveau sous-régional : arrangements légaux éventuellement nécessaires pour autoriser le FFC à opérer au niveau des institutions sous-régionales (accord de la CEEAC et de la COMIFAC)
  - le niveau national : les institutions partenaires aux niveaux local ou national devront obtenir des « Autorisations d'exercer » ou des « Convention de Collaboration ».
- Rien d'insurmontable notamment grâce à l'expérience accumulée des FFC existants



# Gouvernance du FFC

Financement  
des activités de  
conservation



**Bénéficiaires /  
entités de mise en œuvre**  
(Fondations, institutions, associations  
nationales, régionales ou locales)

**FONDS FIDUCIAIRE POUR  
LA CONSERVATION EN  
AFRIQUE CENTRALE**

Capital du  
fonds



Financement  
gestion FFC



**Conseil d'Administration**  
-Nombre restreint d'administrateurs et  
de réunions annuelles  
- Définit les critères d'éligibilité des  
nouvelles initiatives  
- Approbation nouvelles propositions  
- Accède à tous les rapports d'activités,  
évaluations externes,...

Suivi, Évaluation

exécute

**Secrétariat du FFC**

-Nombre restreint d'employés (5)  
-Exécute les décisions du CA  
- Analyse les nouvelles propositions  
-Assure le suivi, évaluation,  
monitoring du FFC et de toutes les  
initiatives financées  
-Soumis à un audit financier et  
évaluation externe annuels

Conseillent le CA

**Gestionnaire des actifs**

-Met en œuvre la stratégie  
d'investissement  
-Relation contractuelle avec le FFC

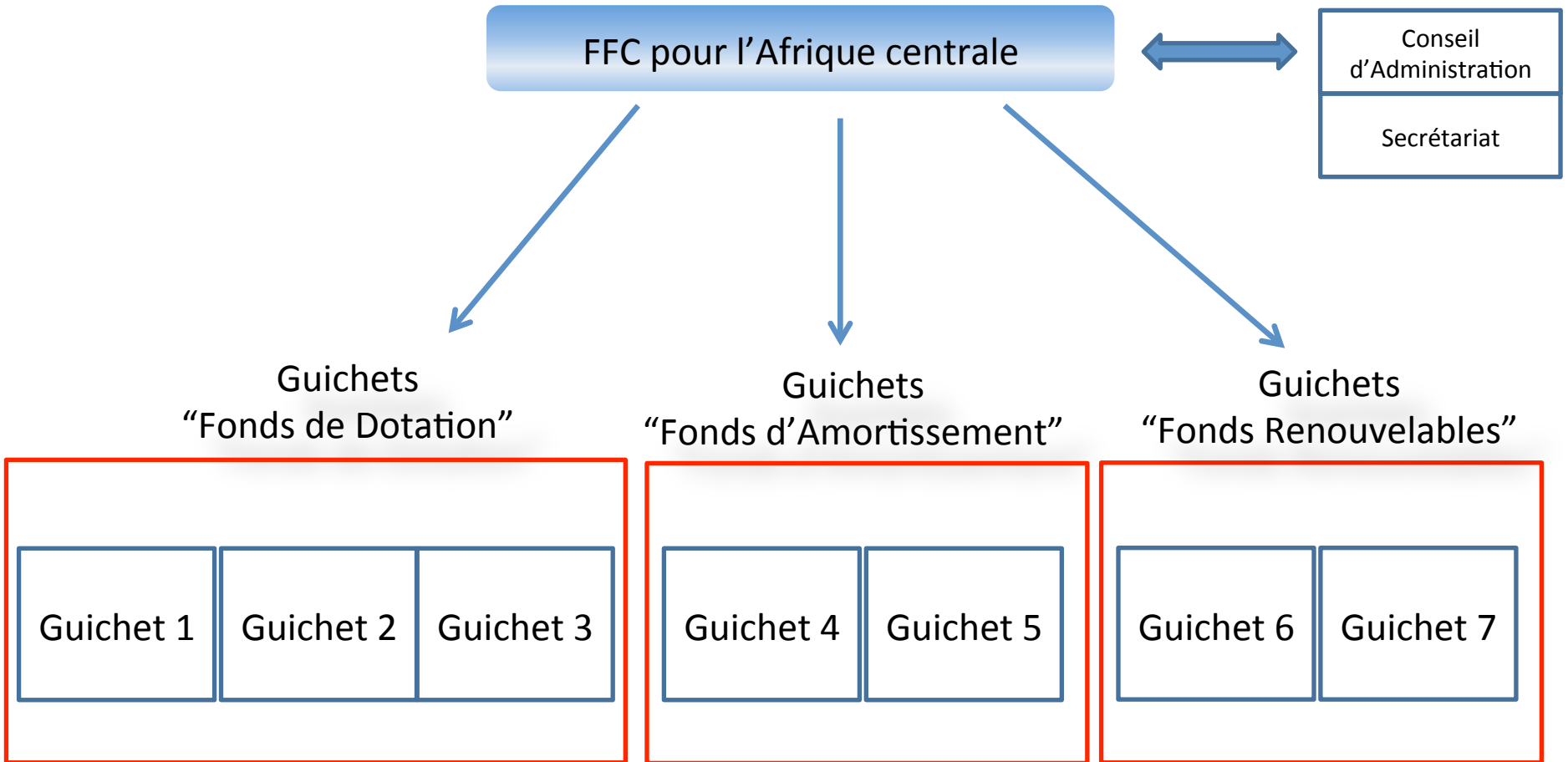
**Comité d'investissement**

-Définit la stratégie d'investissement  
-Contrôle les rapports périodiques du  
gestionnaire des actifs

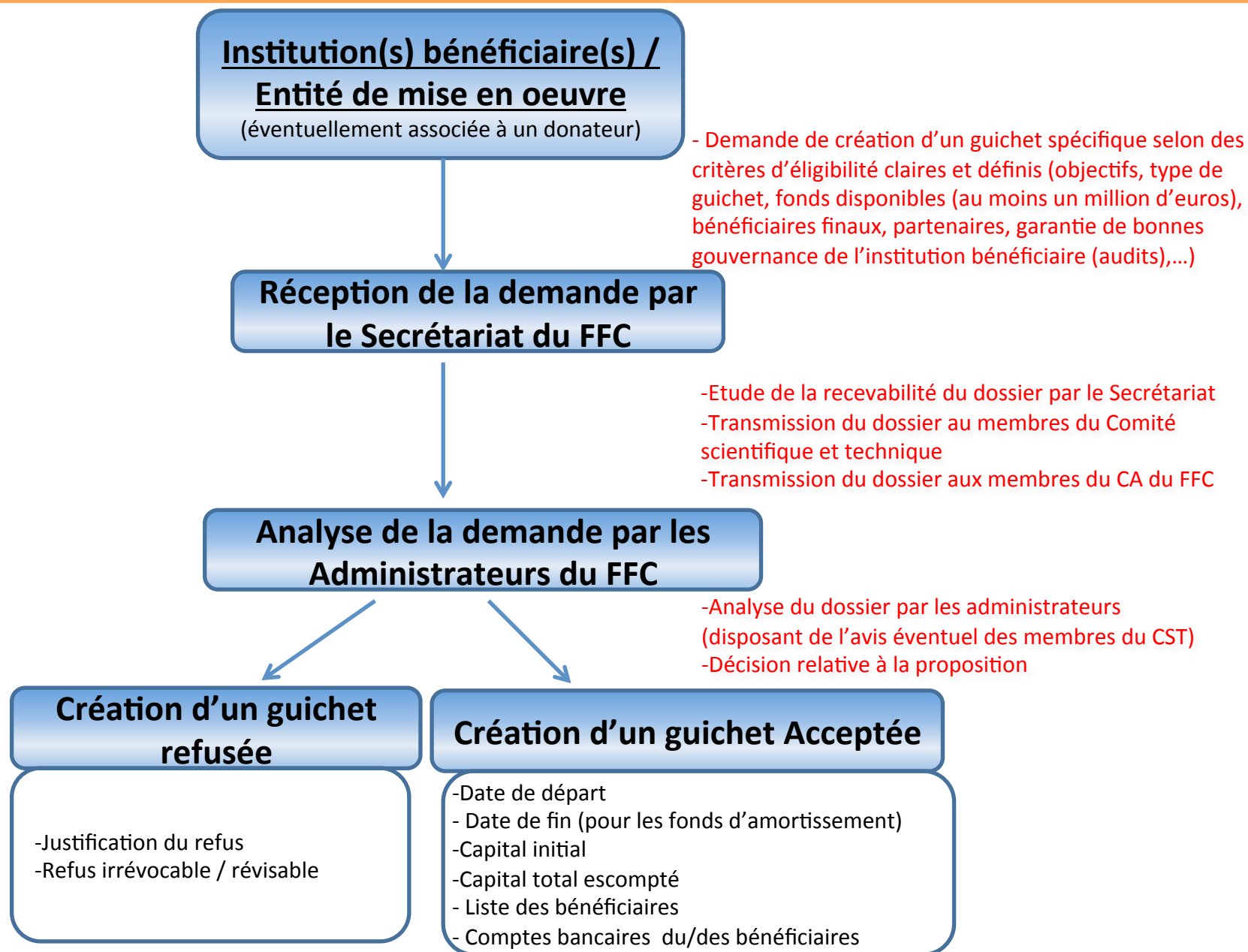
**Comité Scientifique et  
Technique**

-Emet des avis sur la qualité des  
propositions faites au FFC

# Architecture générale : un FFC permettant l'ouverture de guichets spécifiques



# Schéma simplifié des procédures pour la création d'un guichet





## **4 – Exemples d'utilisations du FFC pour l'Afrique centrale**

Octobre 2014

# Appui au Secrétariat Exécutif du RAPAC

- Le RAPAC dispose de la notoriété et légitimité suffisantes pour être à l'initiative de la création du FFC, avec le soutien de la CEEAC et de la COMIFAC
- Le RAPAC pourrait être le premier bénéficiaire de l'initiative
- En ligne avec la programmation du RAPAC

# Possible appui aux Réseaux Nationaux

## d'AP

Donations

Conseil  
d'Administration

Secrétariat

**Fonds Fiduciaire  
pour la  
Conservation de  
l'Afrique centrale**

Gestionnaire  
des Fonds

Auditeur

Guichet  
Réseau AP  
Gabon

Guichet  
Réseau AP  
Cameroun

Guichet  
Réseau AP  
RDC

Guichet  
Réseau AP  
Congo

Guichet  
Réseau AP  
Guinée E.

Guichet  
Réseau AP  
RCA

Guichet  
Réseau AP  
Sao Tome

Guichet  
Réseau AP  
Tchad

Entité de mise en  
oeuvre nationale

Entité de mise en  
oeuvre nationale

Entité de mise en  
oeuvre nationale

Entité de mise en  
oeuvre nationale

Entité de mise en  
oeuvre nationale

Entité de mise en  
oeuvre nationale

Entité de mise en  
oeuvre nationale

Entité de mise en  
oeuvre nationale

Bénéficiaires  
finaux (Siège des  
Agences, AP,  
ONG locales,  
Communautés  
locales,...)

Bénéficiaires  
finaux (Siège des  
Agences, AP,  
ONG locales,  
Communautés  
locales,...)

Bénéficiaires  
finaux (Siège des  
Agences, AP,  
ONG locales,  
Communautés  
locales,...)

Bénéficiaires  
finaux (Siège des  
Agences, AP,  
ONG locales,  
Communautés  
locales,...)

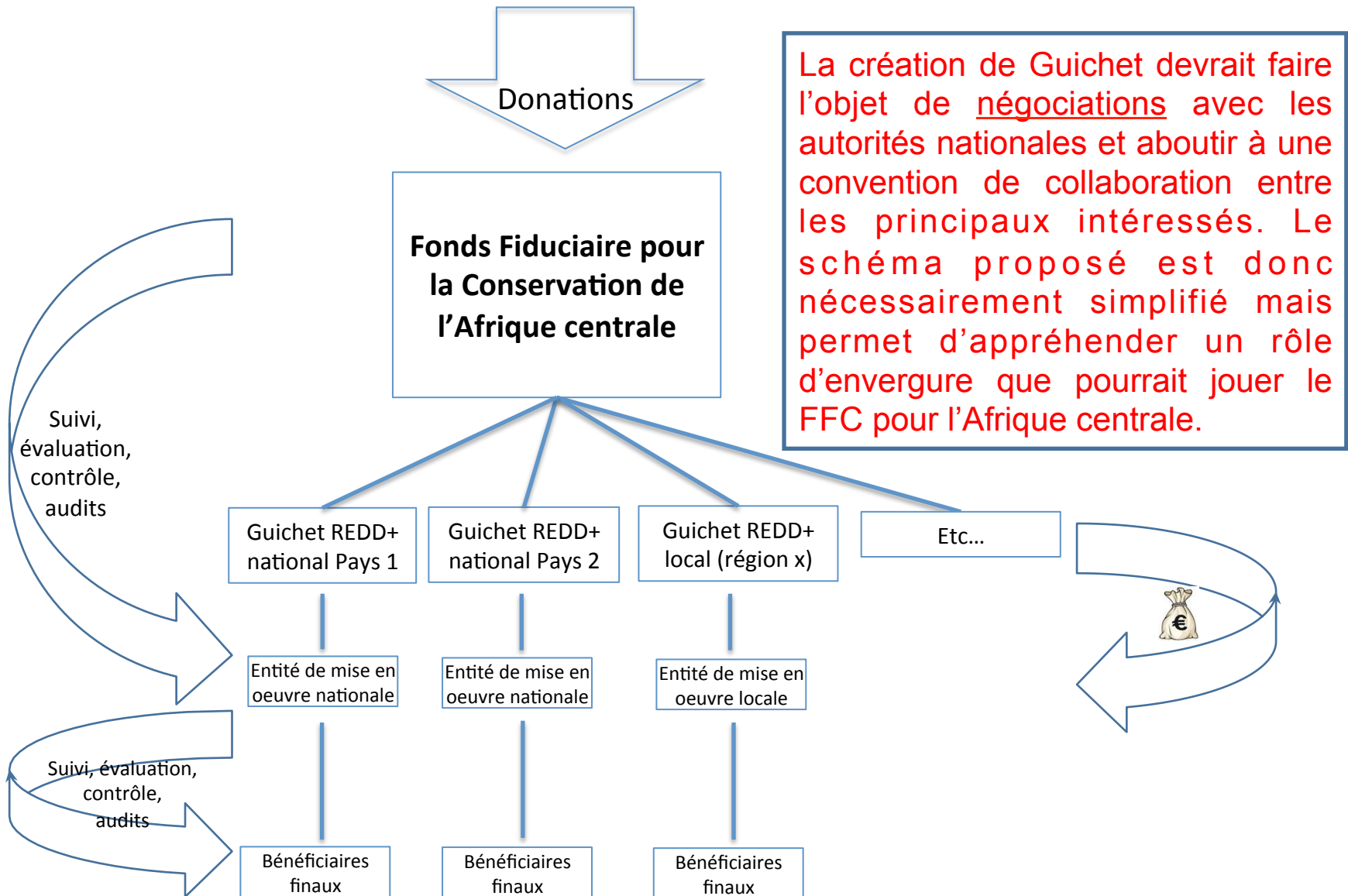
Bénéficiaires  
finaux (Siège des  
Agences, AP,  
ONG locales,  
Communautés  
locales,...)

Bénéficiaires  
finaux (Siège des  
Agences, AP,  
ONG locales,  
Communautés  
locales,...)

Bénéficiaires  
finaux (Siège des  
Agences, AP,  
ONG locales,  
Communautés  
locales,...)

Bénéficiaires  
finaux (Siège des  
Agences, AP,  
ONG locales,  
Communautés  
locales,...)

# Possible hébergement de fonds REDD+ locaux ou nationaux



La création de Guichet devrait faire l'objet de négociations avec les autorités nationales et aboutir à une convention de collaboration entre les principaux intéressés. Le schéma proposé est donc nécessairement simplifié mais permet d'appréhender un rôle d'envergure que pourrait jouer le FFC pour l'Afrique centrale.

# Autres possibilités pour le FFC

- Proposer de nouvelles stratégies de sortie pour des projets de conservation
  - Stratégie de sortie « clé en main ».
  - Services rendus aux agences de coopérations et autres ONG internationales pour assurer la continuité des activités entreprises par ces dernières
- Possible soutien à des mécanismes « *biodiversity offsets* » et PSE
  - A besoin de l'existence d'institutions financières suffisamment transparentes et crédibles pour percevoir, gérer et allouer en toute transparence, des fonds en provenance du secteur privé
  - Les règles ne pourront qu'être générales et le FFC devra analyser les propositions au cas par cas (décision du CA avec avis du CST)



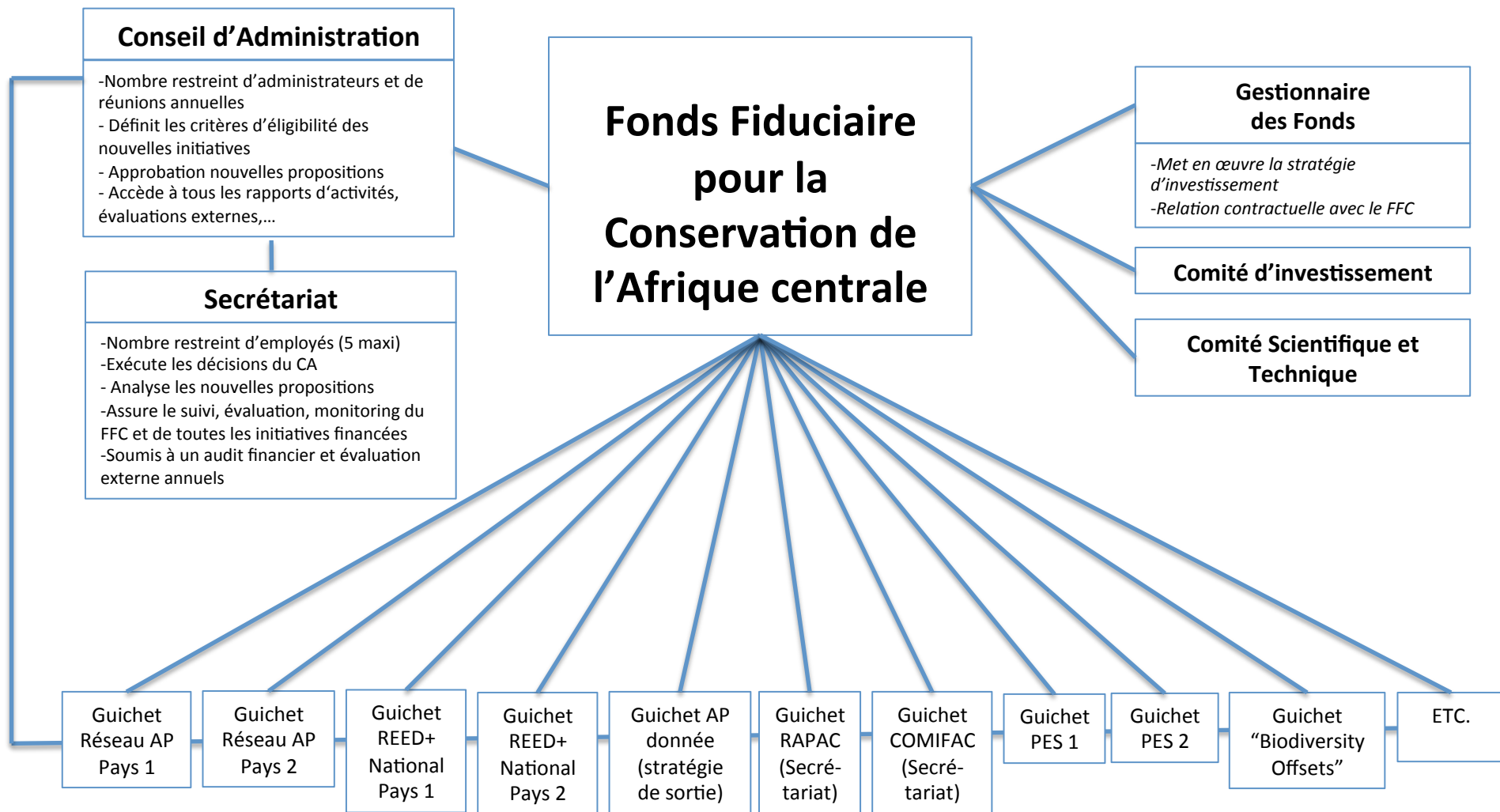


# **CONCLUSIONS – RECOMMANDATIONS**

Octobre 2014



# Vision à long terme du FFC pour l'Afrique centrale



# RECOMMANDATIONS

- ✓ Considérer la complémentarité d'action entre le FEVAC et le FFC
- ✓ Appel à la CEEAC pour soutenir la proposition d'un FFC pour l'Afrique centrale
- ✓ Obtenir le soutien des principales organisations sous-régionales qui pourraient également bénéficier de l'initiative
- ✓ Proposer que le CA du RAPAC devienne le Comité de Pilotage pour la création du FFC
- ✓ Rédiger un Plan d'Action pour la création du FFC
- ✓ Identifier les financements pour la phase de capitalisation du FFC

# Discussions



## Discussion